

REGLEMENT DE COURSE – TRAIL DE LA PRIMAVERA

« Le dernier homme debout » et « Le trail du dimanche » - 17 et 18 ans 2018

ARTICLE 1 – Respect du code de la route

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours sous peine d'exclusion de la course

ARTICLE 2 – Respect des lieux

Les participants s'engagent à respecter les lieux empruntés et à ne pas jeter le moindre emballage sur les parcours sous peine d'exclusion de la course. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course une semaine après son déroulement

ARTICLE 3 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course

ARTICLE 4 – Règlement de course

Chaque boucle de la course « Le dernier homme debout » fait 7 km 380 et 286D+

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes.

Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé.

L'assistance (en zone de ravitaillement) est autorisée après le 5^e tour.

L'assistance (sur le parcours) est autorisée après le 5^e tour (pacer autorisé).

Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit terminer une dernière boucle seul (en moins de 60 minutes).

Si après 24h (et 24 tours) plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée du 25^e tour qui sera déclaré vainqueur.

ARTICLE 5 – Prix et récompenses

Tous les participants à la course « Le dernier homme debout » et en ordre d'inscription recevront goodies et souvenir de finisher

- Le coureur qui termine de 1 à 5 boucles reçoit un tee-shirt de finisher blanc
- Le coureur qui termine de 6 à 10 boucles reçoit un tee-shirt de finisher vert
- Le coureur qui termine 11 à 14 boucles reçoit un tee-shirt de finisher bleu
- Le coureur qui termine 14 boucles ou plus reçoit un tee-shirt de finisher gris
- Les deux derniers coureurs debout (femme et homme) reçoivent un trophée, des cadeaux et une veste de finisher unique noire !
- Prix (trophée et cadeaux) pour les premiers (femme et homme) à l'issue de 2 tours (14km), 6 tours (43km) et 10 tours (74 km)

Tous les participants à la course « Le trail du dimanche » et en ordre d'inscription recevront goodies et souvenir de finisher.

- Prix (trophée et cadeaux) pour les 3 premiers scratch hommes et femmes

Les résultats seront en ligne sur le site www.trailprimavera.be au plus tard 48 heures après l'événement ainsi que sur la page www.facebook.com/trailprimavera

ARTICLE 6 – Modification de parcours

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ

ARTICLE 7 – Responsabilité civile

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible

ARTICLE 7 – Responsabilité en cas de vol

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol

ARTICLE 8 – Droit à l'image

Sauf contre-indication préalable, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve

ARTICLE 9 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur

ARTICLE 10 – Esprit fait-play

Les concurrents s'engagent à courir dans un esprit fair-play

ARTICLE 11 – Prix et inscription

Seuls les participants en ordre de paiement seront autorisés à prendre le départ. Aucun remboursement des frais d'inscription (sauf présentation d'un certificat médical) ne sera possible.

L'inscription à la course « Le dernier homme debout » est fixée à 15 euros.

Les participants qui boucleront moins de 5 tours ont le droit de réclamer le remboursement de 5 euros (cash back).

L'inscription à la course « Le trail du dimanche » est fixée à 10 euros

ARTICLE 12 – Acceptation du règlement

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement

ARTICLE 13 – Modification au règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement